



**Intervention de Bertrand PLOUVIER  
Conseiller Municipal Groupe URC  
Conseil Municipal du 8 décembre 2008  
Délibération n°26**

Monsieur Le Maire,

Depuis quelques temps un groupe de personnes occupe une maison dans le quartier de Bourg L'Evêque et organise des soirées payantes qui nuisent fortement aux riverains.

Un arrêté d'expulsion a été pris et sera effectif le 18 décembre. Pendant ce temps **les riverains doivent subir les nuisances sonores et olfactives occasionnées par la discothèque clandestine.**

Je m'étonne qu'on laisse ces personnes organiser leurs soirées payantes, vendre de l'alcool sans autorisation, et cela sans aucune difficulté.

A comparer à ce que risque un cafetier du centre ville pour avoir dépassé l'heure de fermeture, quelle injustice !

Monsieur Le Maire, **vos pouvoirs de police, vous permettent de prendre un arrêté de péril imminent** afin de faire cesser les nuisances. Pourquoi ne l'avez-vous pas pris ?

